



Procédure d'Affectation

Élève scolarisé(e) dans un établissement public ou privé des académies de Grenoble, Lyon ou Clermont-Ferrand.

Ce mémo est destiné à vous aider dans vos démarches d'inscription en collaboration avec la personne, travaillant sur le dossier «Orientation», dans l'établissement où est scolarisé votre enfant.

❖ Entrée en 4ème ou 3ème de l'Enseignement Agricole *

- Télécharger le dossier de candidature sur <https://epl.contamine.educagri.fr/>
- Compléter le dossier et le renvoyer pour le **20 Mai 2023**
- Les candidatures sont étudiées par une commission départementale
- Résultats fin mai/début juin

❖ Entrée en CAPA ou en 2nde Pro (Bac 3 ans) *

Saisie informatique par la procédure AFFELNET Post 3ème.

Les démarches s'effectuent dans l'établissement d'origine.

- Seuls les élèves saisis pourront participer à la phase d'affectation.
- Saisie des vœux soit par la famille soit par le collège en fonction de la procédure en place (suivre les consignes du professeur principal).
- Résultats de la Procédure Affelnet le 1^{er} Juillet



Procédure complémentaire pour les 2nde Activités Hippiques, et CAPA Palefrenier Soigneur *

- Télécharger le dossier de candidature sur <https://epl.contamine.educagri.fr/>
- Compléter le dossier et le renvoyer pour le **21 Avril 2023**
- **Tests d'aptitude prévus le 4 et 5 de Mai 2023** (Une convocation vous sera envoyée après réception de votre dossier)

❖ Entrée en 1^{ère} CGEH *

- Télécharger le dossier de candidature sur <https://epl.contamine.educagri.fr/>
- Compléter le dossier et le renvoyer pour le **21 Avril 2023**
- **Tests d'aptitude prévus 4 et 5 de Mai 2023** (Une convocation vous sera envoyée après réception de votre dossier)
- Une commission interne se réunit début Juin, les résultats sont communiqués par mail.

❖ Entrée en 1^{ère} Professionnelle (autre que CGEH) et en Terminale *

Sous réserve de places disponibles

- Télécharger le dossier de candidature sur <https://epl.contamine.educagri.fr/>
- Compléter le dossier et le renvoyer pour le **23 Juin 2023**
- Une commission interne se réunit fin Juin, les résultats sont communiqués par mail.

❖ Entrée en BTSA Production animale *

- Saisie informatique par la procédure PARCOURSUP (plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur) – site : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=>

* Le dossier d'inscription sera à retirer auprès du secrétariat dès que les résultats seront communiqués ou téléchargeable sur le site de l'établissement : <https://epl.contamine.educagri.fr/>



Frais de scolarité 2023/2024 (prévisionnel)

PENSION ET DEMI-PENSION (*déduction faite des périodes de stage*)

- ✧ Pension complète (nuitée + tous les repas) : **1.724,41 € pour l'année**
Du lundi midi au vendredi midi
- ✧ Demi-pension 5 jours (repas midi avec mercredi) : **754,53 € pour l'année**
- ✧ Carte self et d'accès à l'établissement : Carte «Pass'Région»
Sa demande doit se faire sur le site du conseil régional dès que l'élève est affecté au Lycée

FACTURATION

Le paiement s'effectue à la réception de facture en 3 fois (décembre, mars et juin) ou par prélèvement automatique en 8 fois (demande à remplir au moment de l'admission définitive fin juin).

A NOTER : Prévoir une éventuelle augmentation du coût de pension, demi-pension pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre : le tarif étant fixé pour l'année civile 2023 (janvier à décembre).

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- ✧ Bourse de la Région pour tous les entrants en CAPA 1ère année et les 2nde Professionnelles.
- ✧ Possibilité d'achat groupé avec le lycée

MANUELS SCOLAIRES

- ✧ Le conseil Régional fournit les manuels scolaires qui devront être restitués en fin d'année scolaire

ADHÉSIONS FACULTATIVES (cotisation annuelle sous réserve de modification)

- ✧ ALESA (culture, loisirs) : **15,00 €**
- ✧ AS (sports) : **20,00 €**

CHANGEMENT DE RÉGIME

IMPORTANT : Tout trimestre commencé est dû.

Pour changer de régime en cours d'année, vous devez adresser votre demande écrite au moins 15 jours avant la fin du trimestre en cours, c'est-à-dire :

- avant le 15 décembre pour le 2ème trimestre
- avant le 15 mars pour le 3ème trimestre



BOURSES ET AIDES

Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole désirant poursuivre des études et dont les ressources familiales sont insuffisantes.

- **Bourse de l'Enseignement secondaire :**

Pour connaître le barème applicable :

lien : <https://www.education.gouv.fr/media/88631/download>

Le simulateur de bourse au lycée permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire et d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Simulateur de Bourses **lien** : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Tout savoir sur les bourses

lien <https://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-secondaire-agricole>

- **Bourse de l'Enseignement supérieur :**

- **bourse sur critères sociaux**

Calculez vos droits à la bourse et votre échelon **lien** : <https://simulateur.lescrous.fr/>

Pour en savoir plus **lien** : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/vos-aides-financieres-1896>


aide ponctuelle et allocation annuelle

Aide ponctuelle : celle-ci vient répondre au constat d'une situation sociale grave nécessitant qu'une aide financière soit apportée pour que l'étudiant, boursier ou non, puisse poursuivre ses études.

Allocation annuelle : celle-ci peut être accordée à l'étudiant non boursier qui rencontre des difficultés pérennes.

Renseignements : secrétariat scolarité (formulaire à compléter – justificatifs à transmettre) :

@ epl.contamine@educagri.fr

 04 50 03 62 01

autres aides

- **Prime pour les 16-18 ans qui reprennent leurs études**

Vous pouvez bénéficier d'une prime de reprise d'études si, après avoir interrompu votre scolarité, vous reprenez des études à finalité professionnelle sous statut scolaire (hors apprentissage). Vous devez avoir entre 16 et 18 ans et percevoir la bourse de lycée pour y avoir droit.

Pour en savoir plus et connaître le montant **lien** :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33868>

- **FRAR (Fond Régional d'Aide à la Restauration) - FSL (Fond Social Lycéen)**

Ces fonds sont destinés à aider les familles à faire face à des situations difficiles qu'elles peuvent rencontrer et leur permettre d'assurer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Les familles déposent un dossier auprès du secrétariat scolarité (formulaire à compléter – justificatifs à transmettre) : @ epl.contamine@educagri.fr  04 50 03 62 01



TRANSPORTS


Toutes les informations : inscription, suivi dossier, tarif annuel, secteurs ...

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT

> PROXIMITI

lien : <https://www.proximiti.fr/services-transport-mobilites-Haute-Savoie-Auvergne-Rhone-Alpes/transport-scolaire/services-transport-scolaire-bus-et-cars-haute-savoie>

CONTACT: 56, place de l'Hôtel de Ville 74130 - BONNEVILLE

 04 50 25 63 24

> SAT -Société Annemassienne de Transport

lien : <http://www.sat-annemasse.com/services-scolaires/les-secteurs-desservis.aspx>

CONTACT :  04.50.37.22.13

Pour une question sur :

les trajets, tarifs: servicecommercial.annemasse@autocars-sat.com

les horaires : contact@autocars-sat.com

AIDES FINANCIÈRES : BOURSE DE TRANSPORT

Élèves internes domiciliés dans le département 74 – 73 et 01

Les responsables légaux sont informés de l'ouverture des demandes de bourse de transport via pronote. Renseignements et formulaire à compléter :

◆ HAUTE SAVOIE :

Antenne régionale des transports interurbains et scolaires en Haute-Savoie
3 rue du 30e Régiment d'Infanterie - CS 10016 - 74001 Annecy Cedex

 04 26 73 30 31 @ transports74@auvergnerhonealpes.fr

lien : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/255-haute-savoie.htm>

◆ SAVOIE :

Antenne régionale des transports interurbains et scolaires en Savoie
L'Adret - 1, rue des Cévennes - CS 62634 73026 Chambéry cedex

 04.79.96.73.73 @ transports73@auvergnerhonealpes.fr

lien : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>

◆ AIN :

Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ain
45 Avenue Alsace Lorraine - BP 10114 - 01003 BOURG EN BRESSE Cedex

lien : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/370-ain.htm>